

Entretien sur les édifices classés, propriété de la Ville de Besançon - Programme de travaux 2008 - Demande de subventions

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Depuis plusieurs années, les travaux d'entretien menés sur les édifices, propriétés de la Ville de Besançon, protégés par la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et plus particulièrement ceux qui sont classés Monuments Historiques (MH), bénéficient d'une subvention de la part de l'Etat.

A cet effet, la Ville de Besançon a inscrit au budget primitif 2008, en dépenses, un crédit de 22 867 €, imputation budgétaire 011.324.61522.96025, code service 33000.

Sur la base des années précédentes en matière de participation de l'Etat, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté, Conservation Régionale des Monuments Historiques, à hauteur d'environ 50 % de l'engagement des dépenses, le montant des travaux subventionnables s'établit comme suit :

- Part de l'Etat (subvention forfaitaire)	15 244 €
- Part du propriétaire, Ville de Besançon comprenant le montant de la TVA	22 867 €
soit un montant d'engagement égal à	38 111 € TTC

Le programme prévisionnel des travaux concernera :

Citadelle de Vauban

- Travaux d'entretien sur les couvertures des bâtiments
- Travaux d'entretien sur éléments de construction en maçonnerie / pierre de taille

Fortifications de la Boucle

- Reprises ponctuelles de parements du mur de fortification de la Gare d'Eau et mesures conservatoires dans l'attente d'un programme de restauration globale des ouvrages

Autres bâtiments

- Interventions ponctuelles sur les éléments du bâti.

L'ensemble de ces interventions sera commandé en fonction du degré d'urgence et après avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté - Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux d'entretien sur les édifices classés Monuments Historiques, propriétés de la Ville de Besançon ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à engager les travaux et à procéder à leur règlement dans la limite des crédits 2008 ;

- à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. Pascal BONNET : Il est question de travaux sur les remparts en lien avec l'opération Vauban et on est encore dans le provisoire en particulier pour le secteur de la Gare d'Eau dans le programme de cette année. Est-ce qu'on envisage quelque chose de plus définitif, est-ce que c'est lié à la décision UNESCO, est-ce qu'on attend ou est-ce que dans le cadre du PPI on va aller plus loin dans le cadre des prévisions ?

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas lié à l'UNESCO ; ce qui est lié à l'UNESCO c'est que dans le contrat de projets État/Région une somme importante a été inscrite. Concernant les travaux le long de la Gare d'Eau, qui sont excessivement coûteux, je ne sais pas quand nous pourrions les faire car il faut quasiment démonter le rempart et le reconstruire. J'avais interrogé Jean-Luc BOYER par rapport à cela il y a quelque temps, ce sont des travaux qui sont extrêmement compliqués à mener. Donc pour l'instant on a conforté pour garder ces remparts. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que ces travaux soient prévus dans le programme de 12 M€ parce que, de tête, uniquement pour les remparts, il s'agit de plusieurs millions d'euros, donc on a du pain sur la planche. Si on devait chiffrer l'ensemble des travaux nécessaires sur la Citadelle, on serait plus certainement pas loin de la centaine de millions d'euros et beaucoup plus si on voulait tout refaire. Un architecte, M. BARNOUD, a chiffré tout cela et c'est conséquent mais les travaux à la Gare d'Eau ne sont pas prévus dans ce programme, ça sera au-delà.

M. Christophe LIME : Pour l'entretien des remparts Vauban, on est en train d'étudier avec la DRAC la possibilité de travailler avec une entreprise d'insertion spécialiste des monuments historiques comme cela s'est fait dans d'autres communes. C'est un programme à très très long terme et l'idée est d'allier là aussi l'économique et l'insertion. La DRAC est très intéressée sur ce type d'initiative-là et une rencontre est prévue avec la DRAC au mois de mai sur ce dossier-là. Mais c'est vrai que ce sont de gros financements et cela prendra plusieurs années en raison des coûts qu'a annoncés M. le Maire.

M. LE MAIRE : Il y a un autre projet qui va être lourd à mener, c'est le projet sur le quai où le mur s'est ouvert. Nous l'avons consolidé et cela va être fait dans trois ou quatre mois. Il faudra certainement refaire une grande partie du quai qui a des problèmes de stabilité, entre autres de stabilité des maisons qui sont construites là et on a peur qu'en démontant le mur l'ensemble des maisons du quai partent. C'est beaucoup plus compliqué que de refaire un mur et il a fallu engager des études très très conséquentes».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.